

Tous en grève le 14,15,16 et 18 janvier 2020

Non à la retraite Macron/Delevoye

Face aux nombreuses communications mensongères faites par le gouvernement, la CGT des Bouches du Rhône souhaite apporter un décryptage des différentes annonces et mesures que contient cette réforme, afin d'en maîtriser les enjeux.

En effet, l'objectif de Macron et du patronat est bien d'en finir avec notre système actuel de retraite par répartition à prestations définies et donc d'en finir avec notre Sécurité Sociale, en bref, en finir avec notre modèle social.

Le système actuel se finance par les cotisations qui sont partie intégrante de notre salaire (salaire socialisé) qui permettent de financer à leur tour la couverture des risques sociaux (maladie, allocations familiales, retraite...), en fonction des besoins de chacun. Cette solidarité se définit par "CHACUN COTISE SELON SES MOYENS ET REÇOIT SELON SES BESOINS".

Cette notion de solidarité est bannie dans le système porté par le gouvernement et le patronat et les cotisations menacées à très court terme.

NÉS AVANT OU APRÈS 1975 : TOUS CONCERNÉS !



SALARIÉS DU PRIVÉ OU DU PUBLIC, RETRAITÉS AUJOURD'HUI, ACTIFS NÉS AVANT OU APRÈS 1975, NOUS SOMMES TOUS IMPACTÉS PAR AU MOINS UNE DE CES MESURES :

- Système à points,
- Calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière,
- Age pivot à 64 ans,
- Niveau des pensions soumis à la règle d'or des 14 % du PIB.

DANS LE SYSTÈME ACTUEL

Le montant de nos pensions de retraite est calculé :

- sur la base des 25 meilleures années pour les salariés de droit privé (sur la base des 10 meilleures années avant 1993).
- Sur la base des 6 derniers mois pour les agents du public.

Ce principe de calcul permet de maintenir un certain niveau de revenus à la retraite, bien qu'affaibli par le passage aux 25 meilleures années :
baisse de 10 à 15 %.

DANS LE SYSTÈME À POINTS DE MACRON

Le montant de la pension sera calculé sur l'ensemble de la carrière, intégrant les plus mauvaises années aussi.

Cette mesure entraînera une baisse jusqu'à 30 % du niveau des pensions.

De plus, les périodes de maladie, chômage et invalidité seront peu ou plus prises en compte car soumises à certains critères pour attribution.

La CGT exige le retrait du projet de loi et l'amélioration du système actuel :

- revenir au mode de calcul d'avant la réforme de 1993 en prenant en compte les 10 meilleures années dans le privé et le dernier salaire dans le public,
- la suppression des exonérations de cotisations sociales = 20 milliards d'€ pour financer nos retraites,
- Soumettre à cotisation sociale l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et retraite = 10 milliards d'€ pour financer nos retraites.

LE SYSTÈME ACTUEL porte la prestation définie qui permet de garantir un niveau de pension au moment du départ à la retraite, cette prestation définie n'est pas soumise aux aléas économiques et démographiques.

LE SYSTÈME À POINTS DE MACRON met en place un mécanisme purement gestionnaire : durant toute votre carrière vous accumulez des points qui, **en fonction de la valeur du point** (inconnue jusqu'au moment du départ à la retraite) se transformeront en pension. **Cette valeur du point (liée aux incertitudes économiques et démographiques, tout comme le niveau des pensions, seront soumis à la règle d'or budgétaire : 14 % du PIB**

La CGT exige le retrait du projet de loi et l'amélioration du système actuel :

- Un niveau de pension égal à 75 % du revenu net d'activité,
- La création d'emplois (1 million d'emplois créés = 13 milliards d'€ pour financer nos retraites).

DANS LE SYSTÈME ACTUEL

Après plusieurs réformes qui ont reculé l'âge de départ à la retraite, aujourd'hui celui-ci est à 62 ans (43 annuités de cotisations).

DANS LE SYSTÈME À POINTS DE MACRON

L'âge pivot serait à 64 ans mais le niveau de pension va pousser chacune, chacun, à reculer son propre âge de départ à la retraite.

Ce niveau de pension, soumis à une règle d'or qui impose que la part des retraites ne doit pas dépasser 14 % du PIB, sera terriblement bas : c'est l'ouverture à la capitalisation individuelle de nos retraites.

Nos bas salaires ne nous le permettront pas !

La CGT exige le retrait du projet de loi et l'amélioration du système actuel :

- la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 années de cotisations,
- le droit au départ anticipé à 55 ans à taux plein prenant en compte la pénibilité,
- l'égalité salariale Femmes/Hommes qui dégagerait 10,5 milliards d'€ pour financer nos retraites,
- l'augmentation de tous les salaires du public et du privé,
- la prise en compte des années d'étude.

le 14 janvier :

Manifestation à Arles - 10 H 30 –Kiosque à musique.

les 15 et 16 janvier :

Grèves et initiatives départementales.

le 18 janvier :

Manifestation à Marseille – 14 H 30 – Vieux Port.